

Réunion CoVe / Associations Basées / Association de Riverains

Le 19 mars 2019

Participants : Vélivole MM. Favre et Gervais, ULM Carpentras M. Scatena, Coddac M. Devaux, RSA M. Comtat ; Riverains, Mme Rosello et MM. Cathala, Layet et Nicolet , CoVe MM. Gandon, Tardy et Rondel

Relevé de décisions :

-Rappel des dispositions prises lors de la dernière réunion le 12 février 2019) :

Du 1^{er} au 15 avril test avec décalage du seuil de départ du remorqueur pour augmenter la hauteur de passage en bout de piste ceci donnant la possibilité de virer plus tôt.

-Du 16 au 30 avril test avec l'hélice quadripale sur le remorqueur et avoir le ressenti des riverains sur cette opportunité sans décalage du point de départ pour le remorqueur.

Des mesures sonométriques seraient nécessaires pour évaluer objectivement les améliorations potentielles.

Parallèlement, Il est demandé aux différents riverains de faire remonter AU Service Transports de la CoVe leur ressenti à la suite des ces deux périodes d'essais.

-M. Layet insiste sur le fait que le week-end dernier, il a été très gêné. Il se plaint, entre autre, du bruit d'un motoplaneur. L'association Vélivole va informer le pilote du motoplaneur pour qu'il varie ses trajectoires de montées initiales.

Vélivole informe qu'il a eu 5 remorqués samedi dernier ; l'association ULM indique qu'un seul de leur appareil a volé 1 heure ce même jour, de 13h à 14h.

A priori, les nuisances de ce week-end proviennent d'appareils non basés.

-Vélivole nous informe que le second remorqueur, un Robin DR 300, va bientôt sortir de révision et être opérationnel sous 3 semaines.

-Vélivole annonce le changement de l'échappement du remorqueur, Rallye, avec la pose d'un « pot Chabord »

-La classification « Calipso » sur le bruit émanant des différents appareils est scindée en 4 catégories; ça peut être un point de départ pour échanger entre les différentes associations, mais pas une fin en soi.

-M. Nicolet pense que le mur anti-bruit n'est pas forcément correctement utilisé pour les essais moteur. Ceci est davantage le fait d'appareils non basés.

-La Cove informe que la vidéoprotection sera prochainement effective. Cela pourra limiter certaines infractions à la carte VAC

-M. Cathala indique que les Garrigues sont quelques fois survolées par des bimoteurs, à priori, il s'agirait de DA 42 de l'Esmat de Montpellier. Une information leur sera donnée par l'agent aérodrome (lors de ses jours de présence) pour qu'ils respectent la carte VAC en montée initiale.

Pour conclure, il est décidé, avant de fixer la date d'une prochaine réunion, d'avancer concrètement sur le projet de la charte de bonne conduite. Chacun pourra adresser par mail au service transports les amendements, argumentations ou tout autre contribution productive. La centralisation des contributions sera réalisée et posera les bases d'une réelle discussion.

Adresses Miel service Transports : vincent.tardy@lacove.fr , jerome.rondel@lacove.fr